

Le Secrétaire général

**Message à l'occasion de la Journée des droits de l'homme
Le 10 décembre 2008**

En cette Journée des droits de l'homme, nous célébrons également le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Élaborée sur fond de destruction massive et de privations, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Déclaration rend compte des aspirations de l'humanité à la prospérité, à la dignité et à la coexistence pacifique.

Son adoption a marqué un tournant et, aujourd'hui encore, la Déclaration est un élément essentiel de l'identité même de l'Organisation des Nations Unies.

Les défis auxquels nous devons faire face sont tout aussi écrasants que ceux auxquels se heurtaient les auteurs de la Déclaration.

Nous sommes confrontés à une crise alimentaire et financière internationale.

L'homme continue de détruire son environnement naturel.

La répression politique sévit dans de trop nombreux pays.

Comme toujours, les plus vulnérables sont les premières victimes et les plus durement touchés.

Les plus chanceux d'entre nous, qui sont épargnés par les effets les plus négatifs des catastrophes, de la pauvreté ou de l'instabilité, ne peuvent fermer les yeux. Les effets en cascade des violations des droits et de l'indifférence peuvent, à terme, s'étendre à toute la planète.

Les droits de l'homme, en particulier la lutte contre leur violation, doivent unir le monde entier dans un esprit de solidarité.

À l'occasion de cette Journée des droits de l'homme, j'espère que nous nous acquitterons ensemble de la responsabilité commune qui nous incombe d'assurer le respect des droits inscrits dans la Déclaration.

Nous ne ferons honneur à l'esprit visionnaire dont témoigne ce document mobilisateur que lorsque ces principes seront véritablement appliqués universellement.